



Application d'un jugement provisoire

Par **avenir**, le **22/02/2010** à **15:18**

Bonjour,

Un jugement avec exécution provisoire a été rendu en 2005 concernant la liquidation de la communauté.

Question 1 : comment faire exécuter le jugement étant entendu que dans le patrimoine figure un bien immobilier.

Question 2 : puis-je obliger la vente de ce bien pour solder la liquidation

N.B : l'appartement est occupé (partiellement) par mon ex épouse qui me doit à ce titre une indemnité d'occupation, chiffrée dans le jugement.

Remerciements.

"Avenir"